

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

SEANCE DU JEUDI 20 NOVEMBRE 2025

Le jeudi 20 novembre 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 13 novembre 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
49	10	8	12

Présents : M. MOURLEVAT, M. EMIN, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BALLAND (suppléant de M. BENOIT), Mme BERGER, Mme BERTRAND, M. BRITEL, M. BROCHARD, Mme CHANTRAN-DUC (suppléante de M. BUQUET), M. de LEMPS, M. DEGUERRY, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, M. DRUET, M. DUPONT Jean-François, M. DUPONT Noël, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. JUILLARD, M. LALLEMENT, M. LENSEL, Mme LIEVIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. VAILLOUD, Mme VOLAN, M. ZAMBON (suppléant de M. DUCRET).

Excusés : M. PERRAUD, Mme ANTUNES, M. ARMETTA, M. GUILLET, M. ISSARTEL, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. MILLET, Mme REGLAIN, Mme SERRE.

Absents : M. AKHLAFA, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DUPARCHY, Mme MANDUCHER, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, M. TOURNIER-BILLON.

Pouvoirs : M. THOMASSET (pouvoir à M. CRACCHIOLO), M. VAREYON (pouvoir à M. MAIRE), Mme RAVET (pouvoir à Mme ESCODA), Mme BEY (pouvoir à M. MATZ), M. BOURGEAIS (pouvoir à M. EMIN), Mme COLLET (pouvoir à M. PERNOD), Mme DUBARE (pouvoir à M. BRITEL), M. DUFOUR (pouvoir à M. DEGUERRY), Mme EMIN (pouvoir à Mme VOLAN), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), Mme LEVILLAIN (pouvoir à Mme FLORE), M. MOINE (pouvoir à Mme COMUZZI).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, M. Alexandre LALLEMENT, Secrétaire de séance.

Réhabilitation du centre nautique Robert Sautin à Oyonnax – autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre n°2025-04

Rapporteur : M. TURC

Construit en 1972, et bien que réhabilité en 2002, le Centre Nautique Robert Sautin d'Oyonnax apparaît vétuste et ne permet plus de répondre à la demande actuelle en matière de pratiques aquatiques.

Haut-Bugey Agglomération (HBA) souhaite donc rénover cet équipement, principalement pour :

- Reprendre le clos couvert au niveau du bassin olympique (couverture fixe) et les revêtements, adapter les gradins et les plages,
 - Adapter les espaces aux besoins, notamment les vestiaires, les bassins ludiques,
 - Améliorer la performance énergétique du site : isolation, étanchéité de la zone vestiaire, réfection des traitements de l'eau, de l'air, réhabiliter thermiquement le site.
- Le coût prévisionnel provisoire est estimé à 11,10 M€, valeur de mars 2025.

Dans cette perspective, une consultation a été lancée le 27/03/2025, publiée au BOAMP et au JOUE, sous la forme d'une procédure avec négociation (PAN) afin de confier la maîtrise d'œuvre (MOE) à un groupement pluridisciplinaire, doté à minima des compétences suivantes : architecture, structure, économiste, fluides, traitement de l'eau/air, QEB (Qualité Environnementale des Bâtiments, SSI (Système de sécurité incendie), Acoustique, amiante, OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination).

Les missions confiées seront :

Eléments de mission de base	
BASE	APS, APD+PC, PRO, EXE1, ACT, SYNT, EXE2,DET,AOR (Avant-Projet Sommaire, Avant-Projet Définitif + Permis de Construire, Etudes de projet, Etudes d'Exécution 1 et 2, Assistance passation Contrats de Travaux, Synthèse, Direction de l'Exécution des travaux, Assistance aux Opérations de Réception)
Missions complémentaires	
DIAG	Diagnostic
CSSI	Sécurité Incendie
Autres missions	
STD	Simulation thermodynamique
GLO	Coût global élémentaire
SUIVI	Suivi des installations techniques : 2 ans (dont 12 en temps masqué de la GPA)
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	
OPC	Ordonnancement – Pilotage - Coordination

La durée prévisionnelle du marché est de 66 mois à compter de la date fixée par ordre de service, dont 24 de travaux (prévisionnel toujours).

Après analyse par l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage de l'Agglomération, à savoir la SEMCODA, des 24 candidatures reçues dans les délais de rigueur, c'est-à-dire avant le 28/04/2025, les 3 groupements les mieux classés ont été invités à remettre une offre initiale pour le 23 juillet 2025 à 12h00.

Il s'agissait des groupements portés par les architectes mandataires : Z ARCHITECTURE, ARCOS B (MOE de la réhabilitation de 2002) et SUD ARCHITECTES.

Puis, une phase de négociation technique et financière a été initiée avec ces 3 groupements :

- En présentiel le 9 septembre
- Demandes écrites le 11 septembre de remise d'offres techniquement et financièrement optimisées pour le 19 septembre à 17h00 au plus tard.
- Demandes écrites d'offres finales, financièrement optimisées, du 26 septembre au 2 octobre à 17h00 au plus tard.

A cette issue, les 3 offres finales ont été considérées conformes et acceptables et classées en fonction des critères mentionnés dans le règlement de la consultation pondérés comme suit : 30 points pour le prix et 70 points pour la valeur technique.

Après présentation du rapport d'analyse des candidatures et des offres et ses annexes, puis échanges, les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) ont choisi, lors de la séance du 30 octobre 2025, d'attribuer ce marché comme suit :

Attributaire : Groupement conjoint ARCOS B (mandataire)/ PROJEX/ BIMING/ DIAGOBAT / ARPEGE

Forfait provisoire total des honoraires du groupement : 1 520 650,00 € HT, prestation supplémentaire éventuelle correspondant à la mission OPC comprise (124 800,00 € HT).

Clauses sociales : 1 action d'insertion par an

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 relatifs à la procédure avec négociation,

VU l'avis et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres du 30 octobre 2025,

VU le rapport d'analyse des candidatures, des offres et ses annexes.

Le Conseil d'agglomération,

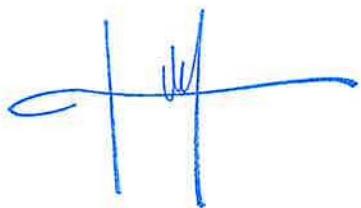
Par 61 voix pour,

- **ACTE** l'attribution du marché de maîtrise pour la réhabilitation du centre nautique Robert Sautin d'Oyonnax comme indiqué ci-dessus.

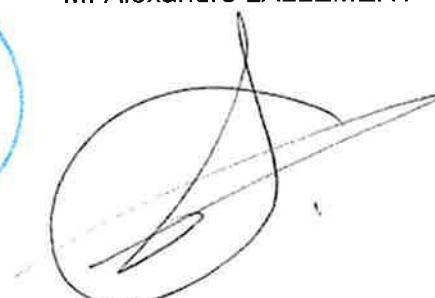
- **AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération à signer toutes les pièces contractuelles relatives à ce marché, ainsi que tout document s'y rapportant, y compris les modifications de marché ne se rapportant pas à la fixation du coût prévisionnel définitif des travaux et du forfait de rémunération définitif de maîtrise d'œuvre et les modifications de marché ne générant pas une évolution du montant initial du marché de + 5 %.

Fait à Oyonnax, le 20 novembre 2025

Le Président,
Michel MOURLEVAT



Le secrétaire de séance,
M. Alexandre LALLEMENT



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Réhabilitation du centre nautique Robert Sautin à Oyonnax -
autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre n°2025-04.

.....

Date de décision: 20/11/2025

Date de réception de l'accusé 25/11/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 201125_2025140

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251120-201125_2025140-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .2

Commande Publique

Délégation de service public

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 10_CNRS_2025_04.pdf (99_DE-001-200042935-20251125-
201125_2025140-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : POINT_N°10.pdf (21_RP-001-200042935-20251125-201125_2025140-
DE-1-1_2.pdf)

PV + RAO MARCHE 2025-04